

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS PARACHUTISTES



SIEGE : QUARTIER GENERAL NIEL – 2, rue Montouliou Saint-Jacques
31000 TOULOUSE
ADRESSE POSTALE : FNAP - BP 50143
64811 AEROPOLE PYRENEES CEDEX
E-MAIL : fednatassosparas@gmail.com

Saint-Malo, le 5 décembre 2018

*Messieurs les présidents d'associations et amicales parachutistes de la FNAP,
Chers amis parachutistes*

Depuis les violentes manifestations de samedi dernier, et tout particulièrement les actes de vandalisme sur l'Arc de triomphe, nombre d'anciens combattants ont fait part de leur émotion, pour beaucoup de leur colère. Certains ont alors exprimé leur volonté de s'engager, allant jusqu'à la constitution de milices pour s'opposer à de nouvelles tentatives de profanation de la Dalle sacrée abritant la tombe du Soldat inconnu, à l'occasion des prochaines manifestations sociales annoncées à Paris le 8 décembre.

« La Flamme du Souvenir et le tombeau du Soldat inconnu sont aujourd'hui le symbole du sacrifice de tous ceux qui sont morts sur les champs de bataille, de nos frères d'armes, pour que nous vivions dans un pays libre. La Flamme est également le symbole de l'espérance dans l'avenir et de foi dans le destin de notre pays.

Elle brûle devant le tombeau du Soldat inconnu comme un perpétuel souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la France ». C'est un symbole sacré, hélas menacé.

Croyez alors que je comprends et partage vos réactions.

Elles sont légitimes, avec ce désir de ne pas laisser faire et se renouveler ce qui s'est passé à l'Arc de triomphe et sur la tombe du Soldat inconnu. Je suis moi-même choqué, outré et en colère. Notre tempérament de soldat, de "paras" donne à beaucoup d'entre nous l'envie d'en découdre avec tous ces voyous, un réflexe somme toute très sain !

Il n'en reste pas moins que nous sommes encore dans un état de droit, même s'il montre ses faiblesses en de nombreux endroits. Aussi, il est de notre devoir de respecter cet état de droit. S'affranchir de ses règles, de la Loi, reviendrait pour une fédération comme la nôtre et toute association ou groupe organisé à reconnaître que cet état de droit, l'Etat, n'est plus, et par là, à se mettre en marge de lui, « hors la Loi », à reconnaître enfin et surtout que les provocateurs ont eu raison.

Ce serait faire le jeu des extrémistes, ceux qui, précisément, veulent tout casser, provoquer, et nous amener, nous aussi à la violence, quelles que soient au départ nos intentions pacifiques. Il n'est qu'à voir comment les événements se sont enchainés à Paris, et ailleurs.

Nous n'en sommes pas encore là.

La FNAP ne peut alors fédérer ou cautionner la constitution de groupes organisés pour défendre des biens par la force, aussi symboliques soient-ils.

Il n'en demeure pas moins que chacun d'entre nous, chaque citoyen a le droit, et même le devoir de se rendre individuellement sur place, d'être présent devant la tombe du Soldat inconnu, pour s'y recueillir, ou veiller à son intégrité, mais en se soumettant aux règles instituées, en ne réagissant aux provocations que dans le cadre de la Loi.

Il n'en demeure pas moins que nous pouvons toujours nous rassembler devant la tombe du Soldat inconnu, comme cela s'est passé le 4 décembre au soir, ou se passera en de nombreuses autres occasions, dans le cadre de manifestations de groupes, d'associations ou d'amicales organisées et structurées, en accord avec le comité de la Flamme et en coordination avec les autorités locales ou nationales.

Faisons le autant que nécessaire, dans la dignité, dans la sérénité, avec aussi fermeté et détermination, « avec le calme des vieilles troupes ».

Que Saint-Michel vous garde

Général (2s) Jacques LECHEVALLIER

Président de la Fédération Nationale des Associations
Parachutistes

ORIGINAL SIGNE